

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1321

présenté par

M. Barrot, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif
à la croissance et la transformation des entreprises et M. Lescure

ARTICLE 23

I. – À l'alinéa 83, supprimer la référence :

« du 1° ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 93.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.